



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
MARITIME
DE L'ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Rennes, le 28 mars 2024

ENVIRONNEMENT

Patrimoine naturel d'Ille et Vilaine : création de deux zones de protection forte

Deux nouvelles zones de protection forte ont été créées ce jeudi 21 mars 2024, par arrêtés conjoints du préfet d'Ille-et-Vilaine et du préfet maritime de l'Atlantique, afin d'améliorer la protection du patrimoine naturel breillien. Les zonages et les mesures de protection associées ont été partagés lors de concertations locales permettant une bonne prise en compte des enjeux environnementaux et socio-économiques du territoire.

Ces dispositifs participent à la déclinaison, en Ille-et-Vilaine, de la stratégie nationale pour les aires protégées (plus d'informations sur le site : www.ecologie.gouv.fr/aires-protégees-en-france).

Protéger le site de nidification de la sterne pierregarin sur l'îlet de La Richardais

Depuis le printemps 2020, une colonie de sternes pierregarins (*Sterna hirundo*) se reproduit chaque année sur l'îlet de La Richardais, en Rance. Il s'agit d'une espèce protégée en application de la directive européenne « oiseaux »

La direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) d'Ille-et-Vilaine a organisé une concertation locale à laquelle ont notamment participé la commune de la Richardais, des clubs nautiques et des associations de protection de la nature. Des mesures concrètes ont été identifiées afin de protéger l'îlet, tout en tenant compte des usages et des activités en place.

Cette démarche a abouti à la prise d'un **arrêté préfectoral de protection de biotope du jeudi 21 mars 2024**, limitant différentes sources potentielles de dérangement de l'espèce protégée. Il est désormais interdit de débarquer sur l'îlet, de naviguer dans un périmètre de 50 mètres autour de l'îlet et de le survoler à moins de 150 mètres d'altitude.

Afin d'accompagner la mise en œuvre de ces mesures, il est prévu :

- d'installer des panneaux d'information sur le port de La Richardais et au niveau de la pointe du Grognet (qui surplombe le site) ;
- de communiquer sur les mesures dans tous les ports de la Rance ;
- de représenter la zone protégée dans l'application Nav&Co, qui permet aux navigateurs d'accéder aux informations concernant la réglementation maritime, le balisage et la biodiversité environnante (plus d'informations sur cet outil : <https://www.mer.gouv.fr/navco-votre-nouveau-compagnon-ludique-de-navigation>).

**Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Service du cabinet
Pôle communication interministérielle**

Tél : 02 21 86 20 71
Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr

Préfecture maritime de l'Atlantique

Tél : 06.82.28.21.06
Mél : ocr.astreinte@premar-atlantique.gouv.fr
Site : www.premar-atlantique.gouv.fr



Crédit photo : Thibaud Lafon (DDTM Ille-et-Vilaine)

Protéger l'habitat naturel des récifs d'hermelles de la baie du Mont Saint-Michel (site de Sainte-Anne en Ille-et-Vilaine)

Localisés au sein du site Natura 2000 de la baie du Mont Saint-Michel, les récifs d'hermelles (vers marin) constituent un habitat naturel d'intérêt communautaire. Il s'agit des plus grandes bioconstructions créées par cette espèce au sein de son aire de répartition mondiale.

L'arrêté préfectoral de protection de l'habitat naturel des récifs d'hermelles, du jeudi 21 mars 2024, fait suite à une large concertation associant les collectivités, les établissements publics, les associations de protection de l'environnement et les acteurs socio-économiques. Ces échanges ont permis de recenser l'ensemble des enjeux et des usages pour proposer des mesures de protection adaptées.

La zone protégée couvre une superficie de 323 hectares, sur lesquels il est désormais interdit :

- de porter atteinte aux récifs d'hermelles, par altération, dégradation ou destruction ;
- de prélever des organismes animaux ou végétaux, fixés ou mobiles, sur et dans les formations récifales.



Crédit photo : Thibaud Lafon (DDTM Ille-et-Vilaine)

Pour plus d'informations, les deux arrêtés préfectoraux de protection du 21/03/2024 susvisés sont consultables aux pages 31 à 45 du recueil des actes administratifs n°35-2024-074 publié le 22/03/2024 : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/contenu/telechargement/68652/557384/file/recueil-35-2024-074-recueil-des-actes-administratifs.pdf>